



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎☎☎

Séance du Jeudi 19 Mai 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 10  
Nombre de membres excusés : 8  
Nombre de membres absents : 4

Date de convocation :  
13 mai 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

et affichage le :

**3 - Domaine et Patrimoine**  
**3.1 - Acquisitions**

**Objet : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) les Neuwillières :  
Acquisition de la parcelle AS n°169**

L'an 2022, le 19 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 13 mai 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 mai 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>						
M. Xavier ANCKAERT	X					
Mme Nathalie BOUILLARD						
Mme Catherine CAILLY	X					X : M. Jean ELISABETH
M. Pascal DALIGAULT	X					
M. Sylvain DELANGE	X					
Mme Valérie DESQUESNE						X : M. Pascal DALIGAULT
M. Jean ELISABETH	X					
Mme Najat LEMERAY						X : Mme Catherine CAILLY
<b>LA VILLETTE</b>						
M. Daniel BREARD*				X		
<b>PERIGNY</b>						
M. Jean-Christophe MEUNIER	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO					X
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		X : M. Jacques FAUTRARD			
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			X : M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE*				X	
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Gérard MARY		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>39</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>49</b>		

\*Le suppléant de M. Daniel BREARD, Arnaud BREARD, ainsi que la suppléante de M. Christian MARIETTE, Mme Martine TREMPU, sont également excusés.

**M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

La parcelle AS n° 169 est située, à Vire Normandie, route de Caen. Ce terrain de 4 697 m<sup>2</sup> accueille une habitation de 80 m<sup>2</sup> environ et ses dépendances. Bien que située dans la zone naturelle N du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, la proximité de cette parcelle bâtie avec le parc industriel Les Neuvillières est de nature à complexifier l'implantation ou le développement d'activités économiques de cette zone.

Ce risque pour le développement du parc d'activités a motivé la création d'un emplacement réservé (n° 69) sur cette parcelle au PLU approuvé en 2016 en vue de faciliter son acquisition par la collectivité.

Après négociation, l'acquisition de cette parcelle par l'Intercom de la Vire au Noireau auprès de la succession pourrait s'opérer aux conditions suivantes :

<b>Localisation de l'immeuble à acquérir</b>	Route de Caen Vire 14500 VIRE NORMANDIE
<b>Référence cadastrale et surface du terrain</b>	000 AS n° 169 4 697 m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques du bâti</b>	Maison : 80 m <sup>2</sup> environ Dépendances : 40 m <sup>2</sup> environ
<b>Vendeur</b>	Succession BOLLIN
<b>Prix d'acquisition</b>	20 000 €, frais de mutation non compris

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire », réunies le 8 décembre 2021 et 4 mai 2022, et du Bureau communautaire réuni le 2 mai 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition de la parcelle 000 AS n° 169 – commune de Vire Normandie,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial Virois, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

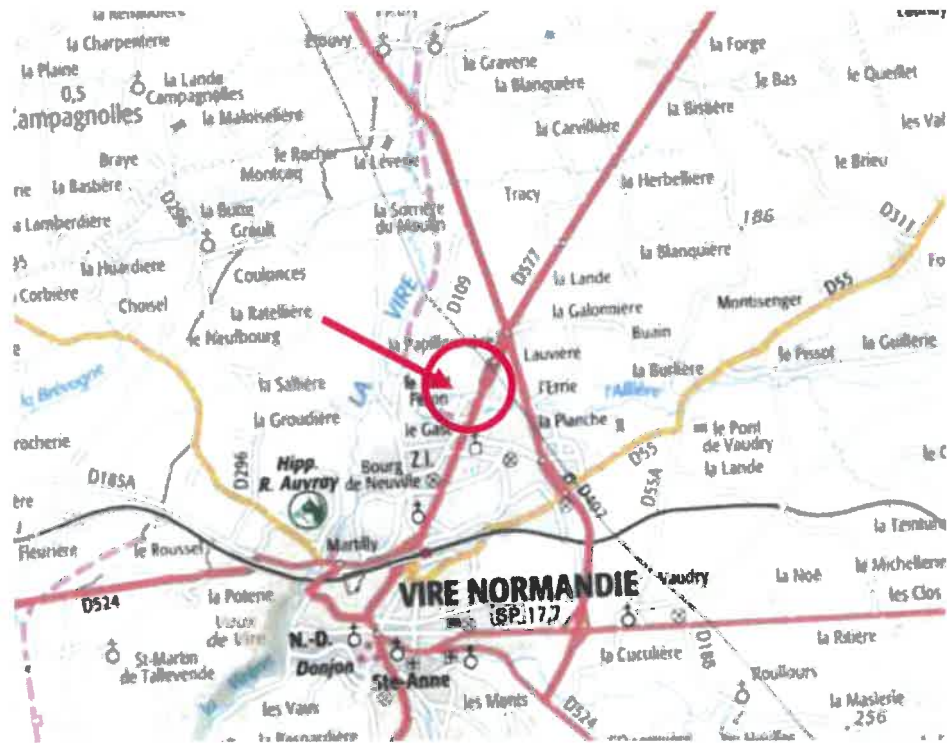
<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>49</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN CADASTRAL

